Affaire Erignac : la fin de la piste agricole

Après seize ans d'instruction, des dizaines de personnes sont toujours mises en examen

C'est le visage peu glorieux de la justice antiterroriste française. Seize ans d'instruction, 100 000 pages de procédures classées en 95 tomes, 349 interpellations, des perquisitions à la pelle, souvent sous l'œil des médias, des mandats de dépôts par dizaines, 31 personnes encore mises en examen aujourd'hui. Une débauche de moyens policiers et judiciaires sans comparaison ou presque dans l'histoire de l'antiterrorisme en France au nom de la raison d'Etat. Et au bout du chemin suivi par les enquêteurs, une impasse. Celle de la filière agricole dans l'assassinat, le 6 février 1998, du préfet de Corse Claude Erignac.

« 1 337 », comme l'appellent les acteurs du dossier, conformément au numéro attribué à la procédure, a été ouverte le 13 février 1998. Le 26 mars 2014, Laurence Le Vert, la magistrate qui a piloté ce dossier avec le juge Jean-Louis Bruguière, a signifié la fin de l'enquête au parquet de Paris peu pressé, depuis, de régler un dossier qu'il sait être le symbole d'un grave dysfonctionnement judiciaire. Comment justifier publiquement, en effet, qu'une procédure, dont les derniers actes d'enquête remontent à 2000 et alors que le commando coupable d'avoir assassiné M. Erignac a été jugé définitivement, ait pu courir jusqu'en 2014 ? En toute logique, le parquet devrait requérir un non-lieu général.

En conflit ouvert avec l'Etat et avec son représentant sur l'île, le préfet Claude Erignac, sur la question du règlement de la dette agricole, les syndicalistes agricoles avaient ouvertement attaqué le préfet lors de manifestations publiques. Son épouse elle-même avait assuré aux enquêteurs que de l'aveu même de son mari, ce dossier constituait le plus sensible qu'il avait à gérer. Pendant toute l'année 1998 jusqu'au début de l'année 1999, n'ayant que ce dossier à exploiter, la justice et la police antiterroriste n'ont cessé de démontrer son bien-fondé au point de stigmatiser une population entière.

Le 9 février 1998, trois jours après l'assassinat du préfet, les policiers de la division nationale antiterroriste (DNAT) suivent une première piste et arrêtent Marcel Lorenzoni. Connu pour son engagement nationaliste que les enquêteurs qualifient de *« subversif »*, il a servi dans une unité de parachutiste et a été producteur de porcs, deux éléments qui intriguent les enquêteurs. Ils ont entre les mains deux communiqués signés du groupe « Sampieru » qui revendique deux attentats contre l'Ecole nationale de l'administration à Strasbourg puis la gendarmerie de Pietrosella. Or le pistolet qui a servi à tuer M. Erignac a été dérobé à Pietrosella et les textes des communiqués font référence à *« l'idéal parachutiste et révolutionnaire »* ainsi qu'aux difficultés de la filière porcine.

« Le roi Roger »

Mis en examen le 13 février pour *« association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme »*, Marcel Lorenzoni fera 18 mois de détention jusqu'au 6 août 1999 sans que sa participation à l'assassinat du préfet ne soit jamais établie. Il mourra en juin 2000 des suites d'un drame familial. Sa compagne d'alors, Fabienne Maestracci, est aussi visée par la DNAT. Arrêtée puis mise en examen le 28 mars 1998 pour les mêmes faits que M. Lorenzoni - ses explications étant jugées *« fantaisistes »* - elle est ensuite incarcérée à Fresnes pendant 11 mois. Des tracts nationalistes retrouvés chez elle en perquisition justifient, selon les enquêteurs, sa garde à vue à l'occasion de laquelle elle fait la connaissance de Roger Marion dit le « roi Roger » alors tout puissant patron de l'antiterrorisme convaincu du bien fondé de la piste agricole.

Pendant deux mois, le juge Jean-Louis Bruguière n'accorde à Mme Maestracci ni parloir ni courrier. Elle se met au karaté, écrit un livre. Les magistrats s'interrogent sur des voyages réguliers en Italie et sur de possibles liens avec la mafia. Plusieurs traducteurs sont sollicités pour analyser des carnets écrits en italien par Mme Maestracci. Il s'agit en fait de recette de cuisine.

Reconvertie dans l'oléiculture, Mme Maestracci est toujours mise en examen et officiellement toujours sous contrôle judiciaire. Mesure coercitive que beaucoup de mis en cause ne respectent plus avec l'accord tacite de l'institution judiciaire. Beaucoup de documents, ordinateurs, armes *« déclarées »*, précise-t-elle, saisis lors des perquisitions ne lui ont pas été rendues. *« Même un non-lieu, qui, s'il est rendu le sera du bout des lèvres, sera anecdotique par rapport à ce qu'on a vécu »*, dit-elle.

Dominique-Mathieu Filidori est une autre figure de ce dossier. Avec M. Lorenzoni, il a été l'un des leaders charismatiques de la contestation agricole. Roger Marion le soupçonne d'être l'auteur du communiqué du groupe dit des anonymes revendiquant l'assassinat de Claude Erignac.

Mis en examen, M. Filidori est incarcéré pendant 6 mois à Fresnes avant que la chambre de l'instruction ne le remette en liberté faute d'éléments contre lui. Mais M. Marion est convaincu qu'il fait partie du commando. Ainsi note-t-il dans un rapport : *« La saisie au domicile de M. Filidori (...) d'une importante documentation annotée a permis d'établir son implication dans la revendication de l'assassinat du préfet Erignac. »*

Pour M. Filidori, qui dénonce un *« acharnement judiciaire »*, l'instruction « 1 337 » est restée ouverte si longtemps – au point que certains la qualifient de *« dossier poubelle »* car *« les magistrats instructeurs n'ont pas voulu se dédire »*.

Gilbert Thiel, alors magistrat au pôle antiterroriste du tribunal de Paris, et saisi, avec Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert, de l'enquête sur la piste agricole, considère que *« cela fait longtemps que les conclusions procédurales auraient dû être tirées à partir du moment où la bonne piste avait été trouvée. Mais il était en 1998 tout à fait pertinent d'enquêter sur le monde agricole »*.

Rien d'anormal

Roger Marion ne renie rien. L'assassinat d'un préfet était un fait suffisamment grave pour qu'on y mette les moyens et, assure-t-il, *« c'est en suivant la piste agricole qu'on arrive sur le commando en s'intéressant notamment à Alain Ferrandi »*. Rien d'anormal à ce que la procédure ait été si longue: *« C'est une stratégie judiciaire décidée par les magistrats afin de ne pas polluer l'enquête sur l'assassinat du préfet »*. Pourquoi est-elle restée ouverte après la condamnation définitive du commando ? *« C'est le sujet des magistrats,* répond l'ex-policier auteur d'un ouvrage intitulé *Raisons d'Etat.* ■

SIMON PIEL

« Cela fait longtemps que les conclusions procédurales auraient dû être tirées »
GILBERT THIEL
alors magistrat

LES DATES

1998
6 février
Assassinat du préfet Erignac.
13 février
Ouverture de l'instruction 1337 sur la piste agricole. Marcel Lorenzoni est mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et incarcéré.
28 mars
Fabienne Maestracci est mise en examen puis incarcérée.

21 ET 22 MAI 1999
Arrestation d'un commando.

2003
4 juillet
Arrestation d'Yvan Colonna.
11 juillet
La cour d'assises condamne huit des membres du commando.

20 JUIN 2011
Yvan Colonna est condamné à la perpétuité.

26 MARS 2014
Clôture de l'instruction « 1337 ».

Une plainte pour faux vise Roger Marion

A la mi-septembre 1998, lors d'une perquisition, des explosifs sont retrouvés par les policiers sur l'exploitation de Mathieu Filidori et Gérard Serpentini. Précisément 10 détonateurs électriques et 1,2 kg de dynamite industrielle. Les deux hommes sont mis en examen. Pourtant, selon le livre *Place Beauvau – La face cachée de la police* (Robert Laffont, 2006), un homme, Serge Garracio, aurait lui-même placé les explosifs à la demande de policiers de la Division nationale antiterroriste. M. Garracio en a attesté à plusieurs reprises sans pour autant que Roger Marion, alors patron de l'antiterrorisme, soit inquiété. Mardi 14 octobre, l'avocat de MM. Filidori et Serpentini, Emmanuel Mercinier-Pantalacci, a déposé une plainte contre X pour faux et usage de faux en écriture publique et dénonciation calomnieuse.

A Toulouse, une rixe entre Roms soulève la question du relogement

Une dispute entre deux clans installés sur un campement illégal a fait un mort et douze blessés

TOULOUSE – *correspondance*

Deux jours après la rixe, vendredi 17 octobre, qui a fait un mort et une douzaine de blessés entre deux clans installés sur un campement illégal de près de 200 Roms sur le site de Montaudran, à Toulouse, la réponse des acteurs associatifs et du monde politique prend forme.

A l'origine de ce drame, une dis-

Pour Valérie (son nom de famille n'a pas été communiqué), salariée du CCPS, association toulousaine qui intervient sur ces campements pour apporter soins et conseils, *« Montaudran est l'exemple type d'une tension grandissante, à cause des problèmes importants d'hygiène, d'accès à l'eau potable, et bien évidemment, des systèmes D qui permettent parfois d'avoir de l'électricité. Les gens nous*

point de mobiliser les occupants d'autres squats sur l'île du Ramier, en plein cœur de Toulouse. Là, sur quatre kilomètres de long et six cents mètres de large entre les bras de la Garonne, plusieurs autres campements sont apparus récemment et, avec eux, de nouveaux habitants. Roms bulgares ou roumains, SDF et, depuis quelques mois, Roms originaires d'Albanie ont planté leurs cabanes ou

« Il n'y aura aucune expulsion des campements sans solution de relogement »
JEAN-LUC MOUDENC
maire UMP de Toulouse

est venue discuter avec le GPS. *« Ils appellent souvent le 115, ce numéro d'urgence mis en place par la veille sociale de la ville pour des demandes d'asile, de logement, de scolarisation ou de santé, mais la cellule est débordée et ne peut que transmettre ces sollicitations à la préfecture »*, confie Annabelle, du GPS.

Grâce à une traductrice venue pour la première fois sur le site

maire UMP de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, devait recevoir ces jours-ci les résultats d'une enquête sociale, la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, destinée à favoriser l'insertion des ressortissants européens précaires. Egratignant au passage l'ancienne municipalité, il a souligné qu'*« un laisser-aller s'était installé depuis deux ou trois ans,*